

Conseil du tourisme

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme**

Band (Jahr): **4 (1921)**

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Diverses propositions concernant l'élection de nouveaux membres, l'une, entre autres, du Comité directeur de l'Union des sociétés suisses de développement tendant à la nomination au Conseil du Tourisme de six directeurs de bureaux officiels de renseignements, sont renvoyées pour étude et préavis au Comité de Direction, qui rapportera à la prochaine assemblée générale.

Le *Rapport de gestion* sur l'exercice 1920, les *comptes* de 1920 et le *budget* pour 1921 sont adoptés sans discussion.

M. *Junod*, directeur, présente sur l'activité de l'Office du Tourisme un rapport qui est suivi d'une discussion nourrie; celle-ci roule notamment sur les formalités d'entrée des touristes en Suisse et sur le Bureau central de police des étrangers. Bien que favorable à une suppression aussi complète que possible de ces formalités, l'assemblée repousse à une grande majorité une résolution de M. le Dr. *Kraft* (Lausanne) demandant au Conseil fédéral la suppression immédiate du Bureau central de police des étrangers sous menace de lancer une initiative populaire. Elle adopte en revanche la résolution suivante pour être transmise au Conseil fédéral :

«L'Assemblée nationale pour le développement du tourisme, réunie à Berne le 6 juin 1921, approuvant les démarches de l'Office suisse du tourisme dans le but de faciliter l'entrée et le séjour des étrangers en Suisse, prie respectueusement le Conseil fédéral de donner immédiatement une suite favorable à la requête présentée par l'Office suisse du Tourisme, tendant à la suppression de l'annonce à l'arrivée dans la première localité suisse et à l'abolition des fiches établies par les consulats. Elle compte d'autre part sur un prompt retour aux cantons des compétences relatives à la police des étrangers.»

Vu l'heure avancée, le rapport de M. le Dr. *Wellauer* sur l'activité du Bureau auxiliaire de Lausanne, qui figure à l'ordre du jour, est renvoyé. Il sera publié et remis à tous les membres de l'Association.

Les personnes qui suivent fonctionneront comme reviseurs des comptes de l'Office pour l'exercice 1921: MM. *de Montenach*, Conseiller aux Etats, Fribourg et Dr. *Scherrer*, Président de la Ville de St-Gall. M. *Raaflaub*, Conseiller municipal, à Berne, a été nommé suppléant.

B. Conseil du Tourisme.

Le Conseil du Tourisme s'est réuni deux fois en 1921.

Dans la première séance, qui a eu lieu à Bâle, les 25 et 26 avril, il a adopté le rapport de gestion sur l'exercice 1920 et les comptes de cette année, puis il a entendu un exposé de M. le Dr. *Töndury*, chef de la division d'économie publique et de statistique, sur les conditions de travail dans l'industrie hôtelière suisse. Cette étude a soulevé une intéressante discussion sur la question du pourboire dans l'industrie hôtelière et dans les restaurants.

La matinée du 26 avril fut employée à la visite de la Foire suisse d'échantillons, entre autres des deux stands organisés par l'Office du Tourisme, le premier consacré au matériel de publicité édité par l'Office, le second à l'exposition collective des eaux minérales suisses.

La séance du 5 décembre, tenue à Berne, a surtout été occupée par l'audition d'un rapport présenté par M. *Junod*, directeur, sur l'activité de l'Office pendant le deuxième semestre de 1921. La longue discussion qui a suivi a porté principalement sur les formalités douanières qui nuisent au trafic des voyageurs à l'entrée en Suisse, en

particulier à la frontière de l'Autriche et de l'Allemagne. Sans se prononcer sur les limitations d'importation et sur les nouveaux tarifs douaniers, le Conseil du Tourisme a pris à l'unanimité la résolution suivante :

«Le Haut Conseil fédéral est instamment prié de prendre les mesures voulues pour que les formalités douanières à l'entrée en Suisse et à la sortie soient effectuées par les deux Etats limitrophes à la même gare frontière, que la revision du bagage à mains et le contrôle des passeports aient lieu dans les trains et wagons directs, que les récentes formalités résultant de l'application du nouveau tarif douanier ne compromettent pas le trafic international des voyageurs et le mouvement des étrangers en Suisse.»

Arrivé au terme de sa période triennale, le Comité de direction a été confirmé par acclamations pour les années 1921 à 1923, avec M. le Dr. *Holzach*, (Bâle) en qualité de président.

Le Conseil du Tourisme a réélu ensuite son président et ses deux vice-présidents, soit MM. *Kunz*, directeur (Berne), Dr. *Maillefer*, Conseiller national (Lausanne) et Dr. *Dieller* (Lucerne). MM. *Bosshardt*, directeur (Zurich), et *Quinlet*, secrétaire général du Touring Club suisse (Genève), sont nommés scrutateurs et forment avec les précédents le bureau du Conseil pour la nouvelle période triennale. M. *Jaton* (Zurich) est confirmé dans ses fonctions de secrétaire du Conseil du tourisme.

Le budget de l'Association nationale pour le développement du tourisme, pour l'exercice 1922, a été adopté sans discussion.

C. Comité de Direction.

Le Comité de Direction a tenu, en 1921, huit séances, dont cinq à Zurich, deux à Berne et une à Lausanne. Au nombre des questions soumises à ses délibérations, mentionnons les suivantes, que des rapports présentés par la direction ont souvent introduites :

Gestion générale de l'Office : établissement du budget annuel, examen et approbation des comptes.

Adoption de l'affiche «Le Printemps en Suisse» du peintre *Cardinaux*.

Collaboration de journalistes et d'écrivains étrangers.

Les pourboires dans l'industrie hôtelière.

Création d'agences de l'Office en Grèce, en Suède, en Danemark, en Finlande, au Canada, en Yougoslavie.

Edition de brochures et autre matériel de publicité.

Législation sur la circulation des automobiles.

Patronage de l'Office à des publications ayant trait au tourisme suisse.

Police des étrangers.

Expositions suisses à l'étranger : Etats-Unis, Angleterre, Hollande.

Facilités de voyages sur les chemins de fer suisses.

Imposition des étrangers en Suisse.

Nomination d'une Commission de propagande et publicité.

Questions d'horaires.

Formalités douanières.

Réclame collective à l'étranger.